



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale  
des territoires**

**Service eau-environnement**  
Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA  
Tél. : 04 50 33 77 67  
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Communes d'ARACHES-LA-FRASSE, CHAMONIX, CLUSES, COMBLOUX, CORDON, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, LES CONTAMINES-MONTJOIE, LES HOUCHES, MAGLAND, MEGEVE, PASSY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SALLANCHES, SERVOZ, VALLORCINE**

**Objet : Plans de gestion de la végétation et des matériaux solides de l'Arve et de ses Affluents – partie amont**

**Pétitionnaire : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)**

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2022- 0464 du 18 mars 2022 est prescrite, sur le territoire des communes d'ARACHES-LA-FRASSE, CHAMONIX, CLUSES, COMBLOUX, CORDON, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, LES CONTAMINES-MONTJOIE, LES HOUCHES, MAGLAND, MEGEVE, PASSY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SALLANCHES, SERVOZ, VALLORCINE, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), relative à l'objet susvisé.

Un dossier est déposé à la Mairie LES HOUCHES, siège de l'enquête, pendant 34 jours, **du lundi 11 avril 2022 à 9h00 au samedi 14 mai 2022 inclus à 12h00**, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie:

Pendant le même délai, un double du dossier est adressé aux Mairies de SALLANCHES, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS et CHAMONIX, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier de demande d'autorisation peut être également consultable sur le site Internet des services de l'État [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Françoise LARROQUE, ingénieur Conseil en Environnement en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairies LES HOUCHES, SALLANCHES, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS et CHAMONIX, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie LES HOUCHES. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique aux adresses suivantes :

[pgvms-arve@mail.registre-numerique.fr](mailto:pgvms-arve@mail.registre-numerique.fr)

<https://www.registre-numerique.fr/pgvms-arve>

Le commissaire-enquêteur siège en personne en Mairies de :

Communes	Dates permanence	Heures permanence
Sallanches	Mercredi 13 avril 2022	13h30-17h30
Chamonix	Vendredi 22 avril 2022	13h30-17h00
Saint-Gervais-les-Bains	Mardi 03 mai 2022	08h30-12h00
Les Houches	samedi 14 mai 2022	09h00-1200

Il établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmet les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur est déposée dans les Mairies concernées et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation  
P/Le directeur départemental des territoires  
Le chef du service eau-environnement

*el:*  


Damien ASSADET